

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 98.005

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 16 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

6 Mars 1998

**DATE D'AFFICHAGE**

6 Mars 1998

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** : Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE  
Monsieur CANDAU par Monsieur BUJARD  
Monsieur DONZIER par Monsieur HUGENDOBLER  
Monsieur DINDINAUD par Madame LECOMTE-RULLIER

**ETAIT ABSENTE** : Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : CAREL : Appel d'offres restreint concernant des travaux de construction d'un bâtiment de type industrialisé pour trois nouvelles classes

**VOTE** : UNANIMITE

Le Centre du CAREL nécessite aujourd'hui la construction de 3 nouvelles classes pour répondre aux besoins actuels.

A cet effet, les services techniques de la Ville de ROYAN en collaboration avec les services du CAREL ont été amenés à étudier la construction d'une extension du type industrialisé à l'extérieur et à l'arrière du bâtiment principal. Ainsi, un dossier de consultation d'entreprises (DCE) en vue de lancer un appel d'offres restreint a été élaboré afin de préserver une unité architecturale par rapport aux constructions déjà existantes.

Le coût d'opération a été estimé à 1 200 000 Frs TTC.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises afférent à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres restreint correspondant, conformément aux articles 295, 298 bis à 300 bis du Code des Marchés Publics.

Le dossier de consultation d'entreprises peut être consulté au Secrétariat Général.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser des travaux d'extension du CAREL,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques concernant la construction de trois salles de classes supplémentaires,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le projet de construction de trois salles de classes au CAREL, ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par le Bureau d'Etudes des Services Techniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer un appel d'offres restreint conformément aux articles 295, 298 bis à 300 bis du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait

déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104 1.2 du Code des Marchés Publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à déposer une demande de Permis de Construire,

- d'imputer la dépense correspondante au budget annexe du CAREL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 25 Mars 1998**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS